

PRIMATURE

CONTRÔLE GENERAL DES
SERVICES PUBLICS

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

**RAPPORT SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DES STRUCTURES DE
CONTRÔLE : EXERCICE 2015**

Octobre 2017

INTRODUCTION :

Le présent rapport de suivi porte sur l'état de mise en œuvre des recommandations issues des rapports produits par les organes de contrôle administratif (internes et externes) et la Section des Comptes de la Cour Suprême (organe de contrôle juridictionnel).

Il concerne les recommandations des missions d'audits effectuées en 2015.

Le rapport est structuré comme suit :

- le processus de suivi des recommandations d'audits ;
- l'état de mise en œuvre des recommandations ;
- les conclusions et recommandations.

I. Processus de suivi des recommandations :

Les intervenants dans le processus de mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audits sont les suivants :

- la Primature ;
- les Ministères de tutelle des Entités auditées ;
- les structures d'audit ;
- les Entités auditées.

Ces différents acteurs travaillent en synergie, chacun ayant un rôle précis sans chevauchement avec les autres. Ainsi, la succession des phases est la suivante :

Intervenants	Opérations
Structures d'audit	Vérification de la gestion des structures publiques (vérification initiale)
	Vérification de la mise en œuvre des recommandations formulées (mise en œuvre)
	Transmission, à l'autorité compétente, chacune en ce qui la concerne, des rapports de vérifications, qu'elles soient initiales ou de mise en œuvre des recommandations (rapports de suivi)

Entités auditées	Mise en œuvre des recommandations des vérifications initiales suite aux instructions des Ministres de tutelle
	Transmission, au Ministre de tutelle du Compte rendu de mise en œuvre des recommandations

Ministères de tutelle des Entités auditées	Réception, à partir de la Structure d'audit, des exemplaires de rapports d'audit (vérification initiale et suivi des recommandations)
	Transmission, à la Primature, des exemplaires de rapports d'audit (vérification initiale et suivi des recommandations)
	Suite aux instructions de la Primature, transmission, aux Entités auditées relevant du Ministère et à toutes autres personnes concernées par les constats et recommandations formulés, pour mise en œuvre.
	Veille à la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audit

Intervenants	Opérations
PRIMATURE	Réception des rapports d'audit (vérification initiale et suivi des recommandations) transmis par les Ministères sectoriels
	Instructions, aux Ministres sectoriels concernés, pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations
	Transmission, au CGSP pour traitement, des copies des rapports d'audit et de suivi de la mise en œuvre des recommandations
	Mise en ligne de la synthèse des rapports de suivi des recommandations transmis par le CGSP

Contrôle Général des Services Publics (CGSP)	Synthèse des rapports de mise en œuvre des recommandations produits par toutes structures d'audit (dont lui-même) et les entités auditées
	Transmission, à la Primature, de la synthèse des rapports de mise en œuvre des recommandations

II- ANALYSE DE LA SITUATION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS :

Sur la base des rapports d'audit qui lui sont parvenus, le CGSP a procédé à une évaluation globale de la situation en déterminant :

- le nombre d'entités auditées : **82** ;
- nombre de rapports produits : **88** (une même entité pouvant faire l'objet de plusieurs rapports) dont :
 - rapports d'audit de conformité : 79 ; soit 89,77% du total de rapports ;
 - rapports d'audit de performance : 4 ; soit 4,55% du total ;
 - rapports d'audit intégré (conformité et performance à la fois) : 5 ; soit 5,68% du total.
- le nombre total de recommandations formulées : **1.463**.

Les recommandations dont les rapports de mise en œuvre sont parvenus au CGSP (**voir tableau 1 ci-après**) sont de 1.276 (soit 87% du total) contre 187 dont les rapports de mise en œuvre ne sont pas parvenus; soit 13% du total (**Annexe I**).

Tableau 1 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS : Année 2015											
Typologie	Total	Etat d'exécution parvenu au CGSP									
		Total (1)+(2)=(3)		Mises en œuvre						Non exécut	
	Nb (3)	% (T)	Exécut (E)		En cours (Ec)		Total (E)+(Ec)		Non exécut		
			Nb	%	Nb	%	Nb	%	Tot (2)	'%(3)	
DOMAINES DE RECOMMANDATIONS											
Administratif	1 277	1 117	88%	797	62%	146	11%	943	74%	174	14%
Comptable et financier	67	57	4%	15	1%	12	1%	27	2%	30	2%
Economie	-	-	0%		0%		0%	-	0%		0%
Efficacité	118	101	8%	56	4%	22	2%	78	6%	23	2%
Efficiences	1	1	0%	1	0%	-	0%	1	0%	-	0%
Environnement	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Total	1 463	1 276	100%	869	68%	180	14%	1 049	82%	227	18%

L'examen des rapports a permis de distinguer les manquements par nature, constituant ainsi une cartographie des irrégularités. Cette cartographie permet de comprendre le sens des irrégularités, leurs domaines de survenance (secteurs de la gestion), leurs fréquences, leur importance (incidences financières s'il y a lieu).

Permettant d'identifier les zones d'irrégularités, cette cartographie constitue un outil d'aide à la décision pour les responsables.

L'analyse des 1.276 recommandations dont l'état de mise en œuvre est parvenu fait ressortir que :

- 1.117 sont d'ordre administratif ; soit 88% ;
- 102 sont relatives à la performance ; soit 8%
- 57 sont d'ordre comptable & financier ; soit 4%.

La situation de mise en œuvre de ces recommandations se présente ainsi :

- **869** recommandations sont entièrement exécutées ; soit **68%** (**annexe II**) ;
- **180** sont en cours de réalisation ; soit **14%** (**annexe III**) ;
- **227** recommandations sont non exécutées, soit **18%** (**voir liste des recommandations non exécutées en annexe IV**).

Au total, 1.049 recommandations sont entièrement exécutées ou en cours de réalisation ; soit **82%**.

Certains manquements ont engendré des coûts (irrégularités avec incidence financière) dont la synthèse des recommandations est donnée dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS AVEC INCIDENCE FINANCIÈRE

Typologie des irrégularités	Nbre	%	Montant		%	Reliquat	%	Signification
			En cause	Régularisé				
Dépenses non autorisées	12	18%	2 899 172 161	166 200 000	6%	2 732 972 161	94%	Exécution de dépenses sans les habilitations nécessaires (dépenses: non éligibles- sans base légale- non ordonnancées- indues- double emplois- sans pièce justificative- ...)
Créances	40	62%	1 276 649 691	13 006 700	1%	1 263 642 991	99%	Sommes dues à l'entité par des tiers (ventes /prestations non encaissées- avances au personnel non régularisées- crédit de TVA- prêts divers)
Dettes	6	9%	83 776 705	49 354 358	59%	34 422 347	41%	Sommes dues par l'entité à des tiers (achats réceptionnés et non payés- rémunérations dues au personnel- cotisations sociales non versées- charges fiscales non honorées- ...)

Typologie des irrégularités	Nbre	%	Montant		%	Reliquat	%	Signification
			En cause	Régularisé				
Droits compromis	4	6%	113 789 986	124 800	0%	113 665 186	100%	Manquements rendant aléatoire le calcul et/ou le versement des sommes d'argent revenant de droit à l'Etat, ou autre Collectivité (charges fiscales non déclarées- déclarations fiscales erronées- autres dissimulations de sommes dues à l'Etat)
Ecart (en moins) de trésorerie	2	3%	15 846 516	0	0%	15 846 516	100%	... la non concordance entre solde théorique et solde physique de caisse et/ou de banque [solde physique < solde théorique]
Non exhaustivité des recettes	1	2%	422 707 938	0	0%	422 707 938	100%	Recettes incomplètes (sous facturation- omissions de ressources financières- ...)
Total	65		4 811 942 997	228 685 858		4 583 257 139		

Comme indiqué dans le tableau précédent, les irrégularités chiffrées sont multiformes. Cette diversité explique qu'on ne peut pas les ajouter les unes aux autres pour tirer des totaux par colonne et dégager ainsi un taux global de régularisation. Aussi, elle impose des modes différents de régularisations propres à chaque cas. C'est ainsi qu'il pourrait s'agir, entre autres procédés de régularisation, de :

- produire les pièces justificatives comptables requises ;
- apporter la preuve matérielle de la contrepartie d'une dépense (preuve de la réalisation et de la réception de l'objet de la dépense) ;
- corriger des enregistrements comptables en les rendant conformes à la norme requise ;
- recouvrer (récupérer, encaisser) des sommes d'argent auprès de personnes (physiques ou morales) en cause ;
- rembourser (payer, décaisser) des sommes d'argent à des personnes (physiques ou morales) ayant droit ;
- etc.

Ainsi, toute régularisation d'un constat d'audit ayant une incidence financière définie ne se traduit pas obligatoirement par un mouvement de flux financiers (paiements ou encaissements de sommes d'argent).

II. CONCLUSION

L'analyse des situations de mise en œuvre des recommandations formulées par les structures de contrôle en 2015 a révélé que l'état de mise de 1.276 recommandations (sur un total de 1.463) a été fourni dans les rapports de suivi transmis au CGSP. Sur ces 1276 recommandations :

- **1.049** recommandations sont totalement exécutées ou en cours, soit **82%** ;
- **227** recommandations sont non exécutées, soit **18%**.

ANNEXES :